

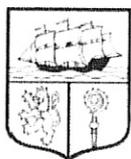
DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMANDE PUBLIQUE

Marchés passés selon la procédure adaptée
Rénovation d'un local de stockage villa Ducontenia

N° 2023-MP-147

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Article 1 – La commune de Saint-Jean-de-Luz sollicite un marché pour la rénovation d'un local de stockage villa Ducontenia.

A ce titre, il convient de confier un marché, passé selon la procédure adaptée, avec négociation, conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la Commande Publique, avec les sociétés :

Lot 1 – Démolition / Gros-œuvre / Carrelage / Faïence	EIFFAGE CONSTRUCTION 2 bis de Lamouly 64600 ANGLET Pour un montant de 14 989,59€ HT Soit 17 987,51€ TTC
Lot 2 – Plâtrerie / Faux-plafond	ATRIUM 40 impasse Oihana 64200 BASSUSSARRY Pour un montant de 22 120,29€ HT Soit 26 544,35€ TTC
Lot 3 - Serrurerie portes blindées	SAMET BESSONART ZA de Lahonce 4 rue Gaillat 64990 LAHONCE Pour un montant de 17 782€ HT Soit 21 338,40 TTC
Lot 4 - Plomberie Contrôle d'air	Le lot est déclaré Sans Suite
Lot 5 - Alarme Anti-intrusion	INEO AQUITAINE 2 rue du Moulin de Brindos 64600 ANGLET Pour un montant de 8 700€ HT Soit 10 440€ TTC

Des acomptes pourront être versés.

Article 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, 50 Cours Lyautey, 64000 PAU, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 – La présente décision fera l'objet d'un envoi au contrôle de légalité auprès de la préfecture du département et d'une publication numérique sur le site internet de la ville. Elle sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal ainsi qu'au registre des actes administratifs de la collectivité, et un extrait en sera communiqué en annexe du prochain conseil municipal.

Saint-Jean-de-Luz, le 22 septembre 2023

Jean-François IRIGOYEN
Maire de Saint-Jean-de-Luz
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Pays Basque, chargé des
mobilités durables et innovantes, ports et pêche

